

ÊTRE CONSCIENT DES ASPECTS JURIDIQUES LIÉS À L'USAGE DU NUMÉRIQUE

Se former et s'informer

**Christophe Prévot,
IAN mathématiques, janv. 2020**



LES LOIS EN VIGUEUR EN FRANCE

- Pour tout citoyen : [Code civil](#) & [Code pénal](#)
- En plus :
 - Pour tout enseignant, élève, personnel de l'Éducation nationale : [Code de l'éducation](#)
 - Pour utiliser des documents, ressources... : [Code de la propriété intellectuelle](#)
 - Autres codes ponctuellement suivant usages
- Puis circulaires, notes... ministérielles, académiques, départementales
- Règlement intérieur, chartes...

UTILISATION D'UN SERVICE EN LIGNE

- Références :
 - [Art. 1, 3 et 4 de la loi relative à l'emploi de la langue française](#), dite loi Toubon
 - [Art. L111-1 du Code de la consommation](#)
- Rôle de l'enseignant :
 - Choisir des services dans lesquels les conditions générales d'utilisation (CGU) sont en français

INSCRIPTION SUR UN SERVICE EN LIGNE

- Références :
 - [Article 2 de la loi Informatique et liberté](#)
- Rôle de l'enseignant :
 - Faire attention avec les données à caractère personnel (dont nom et prénom !) sollicitées par les services en ligne ; principe de consentement ([art. 45 loi Informatique et liberté](#)) « sans contrainte »
 - [Formalités](#) pour les chefs d'établissements : un **registre obligatoire** à tenir à jour et disponible à qui le demande !
 - E.N.T. = [lieu de confiance](#)
 - Tout traitement **hors E.N.T.** nécessite une déclaration ou une demande d'avis auprès de la CNIL (ex. : [e-Sidoc](#), [Cerise Pro](#), [Labomep](#), [Sacoche...](#))
 - Fiche Inspé Lyon : <http://espe.univ-lyon1.fr/droitsetobligations/2017/11/05/protection-des-donnees-personnelles-et-rgpd/>
 - Attention sur les données hébergées [hors de l'U.E.](#) (exemple : [peut-on utiliser les services Google avec des élèves ?](#))

CAPTATION DE L'IMAGE OU DE LA VOIX

- Références :
 - [Article 9 du Code civil](#) sur la protection de la vie privée
 - [Article 226-1 du Code pénal](#) sur l'atteinte à la vie privée
- Droit de chaque individu :
 - Chacun a droit de savoir comment sont utilisées les captations de sa voix ou de son image
 - Chacun peut s'opposer à ce type de captation
 - Fiche Légamédia : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/image-et-video.html>
 - Fiche Inspé Lyon : <http://espe.univ-lyon1.fr/droitsetobligations/2018/11/16/droit-de-limage-et-droit-a-limage/>

PUBLICATION DE TRAVAUX D'ÉLÈVES

- Référence :
 - [Article L112-1 du Code de la propriété intellectuelle](#) sur les œuvres protégées
- Droit de chaque auteur :
 - Toute création, individuelle ou collective, est protégée par le Code de la propriété intellectuelle **si elle est originale**
 - La diffusion d'une œuvre nécessite l'autorisation de son (ses) auteur(s)
 - Fiche Légamédia : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/publication-en-ligne-des-productions-deleves.html>
 - Fiche Inspé Lyon : <http://espe.univ-lyon1.fr/droitsetobligations/2017/07/13/sortie-scolaire-publication-dun-compte-rendu/>

UTILISATION D'ŒUVRES

- Faire jouer « l'exception pédagogique », à condition de connaître les critères de mise en œuvre définis dans :
 - Protocole d'accord sur l'utilisation et la reproduction de **livres, œuvres musicales, publications périodiques et œuvres des arts visuels** à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=106736 (B.O. n° 35 du 29/9/2016)
 - Accord valable jusqu'au 31/12/2019
 - 3.1.1. : diffusion au travers d'un ENT
 - 3.3 : stockage
 - Accord sur l'utilisation **des œuvres cinématographiques et audiovisuelles** à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche : <http://www.education.gouv.fr/cid50451/menj0901120x.html> (B.O. n° 5 du 4/2/2010)
 - Tacite reconduction
 - 2.3.1 : œuvres visées par l'accord
 - 2.3.4 : diffusion
 - 2.3.5 : archivage
- Pour approfondir :
 - Fiche Inspé Lyon : <http://espe.univ-lyon1.fr/droitsetobligations/2018/09/06/exception-pedagogique-2/>
 - Centre français d'exploitation du droit de copie (C.F.C.) : <http://www.cfcopies.com>

UTILISATION D'IMAGES LIBRES DE DROIT

- Image trouvée sur internet : quel droit d'auteur ?
- Quelle confiance dans les sites qui affirment proposer des images libres de droit ?
- Ressource : [Banque d'images](#) sur Eduscol
- Mode de recherche spécifique de certains moteurs incluant une gestion de droit :
 - Moteur de recherche spécifique CC Search : <https://search.creativecommons.org/>
 - [Google](#) images, [Bing](#) images, [Qwant](#) images : choix de la licence
- Licences Creative commons : https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_Creative_Commons

ET LES AUTRES DOCUMENTS ?

- Vidéos, fiches pédagogiques... : quel droit d'auteur ?
 - Demander l'autorisation d'usage ou voir les CGU
 - Diffusion en public : avoir l'autorisation !
- Exemple : utilisation des vidéos de YouTube :
 - Licence par défaut : <https://www.youtube.com/static?template=terms>
 - Voir partie « Autorisations et restrictions » : usage personnel et non commercial + point n° 1
 - Licence Creative commons chez YouTube : <https://support.google.com/youtube/answer/2797468?hl=fr>
 - Recherche d'une vidéo YouTube diffusable en classe :
 - Sur le site, utiliser le filtre Creative commons
 - Utiliser le moteur spécifique CC Search : <https://search.creativecommons.org/>
 - Fiche Inspé Lyon : <http://espe.univ-lyon1.fr/droitsetobligations/2018/11/22/comment-utiliser-you-tube/>

LOGICIELS SUR LES MACHINES PERSONNELLES

- Ne pas promouvoir le piratage :
 - Ne pas exploiter d'outil piraté sur une machine personnelle ou une machine d'élève
 - Signaler aux élèves qu'il faut désinstaller le logiciel
 - Promouvoir le [logiciel libre](#) :
 - Navigateur [Mozilla Firefox](#) et client de messagerie électronique [Thunderbird](#)
 - Suite bureautique [LibreOffice](#)
 - Lecteur vidéo [VLC](#)
 - Logiciel de TBI [OpenBoard](#)
 - Services en ligne [Framasoft](#)
 - ...
 - Suite bureautique Microsoft Office pour les lycéens et les personnels de lycée : <https://office-grandest.numerique-educatif.fr>
- PC Grand Est personnel pour les élèves de STS et CPGE et les enseignants : <https://econocomshop.com/grandest>

ET LE AVEC ?

- AVEC : Apportez Votre Équipement personnel de Communication (en anglais BYOD : Bring Your Own Device)
- Téléphone portable et Équipement individuel mobile (E.I.M.) : [Article L511-5 du Code de l'éducation](#)
 - En collège : usage par les élèves interdit dans l'établissement et à l'extérieur durant une activité d'enseignement, sauf usage pédagogique et lieux spécifiques définis dans R.I. de l'établissement
 - En lycée : voir R.I. de l'établissement
 - Confiscation possible ; conditions de restitutions à définir dans le R.I.

RESSOURCES INCONTOURNABLES

- Site Internet responsable sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/>
 - Textes réglementaires : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/textes-legislatifs-et-reglementaires.html>
 - Boîte à outils : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/boite-a-outils.html>
 - Fiches Légamédia : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia.html>
- Site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/professionnel>
- R.G.P.D. (E. Guillaume, ac. Clermont-Ferrand, Interstices) : <http://profsinterstices.com/onewebmedia/RGPD-EGuillaume.ppsx>
- Les données à caractère personnel : <https://www.reseau-canope.fr/notice/les-donnees-a-caractere-personnel.html>
- Droit d'auteur, droit à l'image à l'ère du numérique (Brochure du ministère de l'Économie) : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/apie/propriete_intellectuelle/publications/Droit_auteur_image_numerique.pdf
- Culture numérique de l'enseignant : Droits et obligations (Inspé Lyon) : <http://espe.univ-lyon1.fr/droitsetobligations/>